

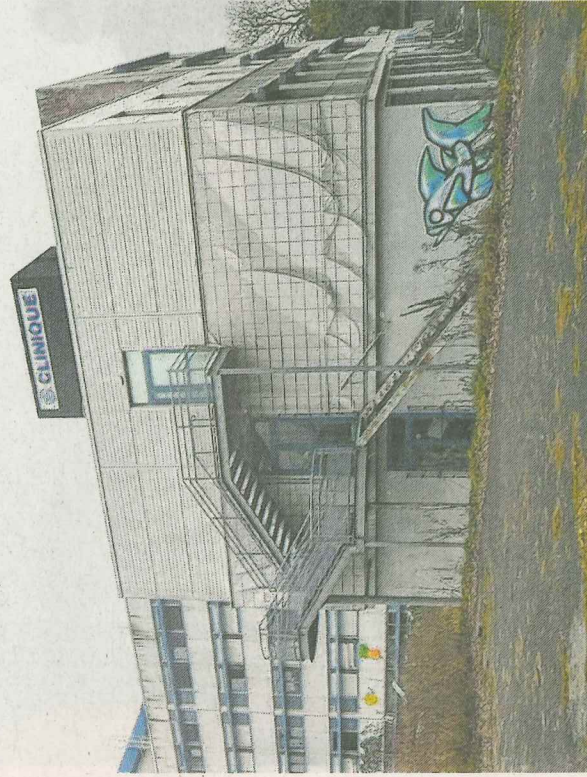
ANTOINE DA SILVA

Le groupe Ramsay avait trois mois. Le maire de Sainte-Catherine, Alain van Ghelder, a envoyé, fin septembre, un courrier recommandé à la multinationale lui demandant de faire cesser l'état d'abandon de sa clinique. Courrier reçu le 8 octobre.

A compter de cette date, le propriétaire du centre de santé abandonné depuis près de dix ans avait donc jusqu'au 8 janvier pour répondre à l'édile ou faire cesser cet état d'abandon. Deux mois après la fin de l'ultimatum, Alain van Ghelder n'est pas surpris : « Nous n'avons eu aucune nouvelle de Ramsay. Je pense que c'est leur stratégie. Ils veulent attendre la dernière minute. »

Une nouvelle étape a été franchie lors du dernier conseil municipal. L'assemblée a délibéré : le maire va adresser une requête auprès de la préfecture afin qu'il déclare l'abandon manifeste du site. « Ensuite, on pourra parler expropriation devant la justice », explique l' élu.

Contacté le groupe Ramsay n'a pas répondu à nos sollicitations. Ces derniers mois, il estimait ne pas avoir abandonné un site gardienné et qui a fait l'objet d'un éléage. Insuffisant pour le conseil municipal de la commune qui n'en peut plus de voir le bâtiment se délabrer.



La mairie souhaiterait que le préfet prononce une expropriation. (Archives)

CE DÉSACCORD QUI BLOQUE TOUT

Que faire du site une fois le bâtiment détruit ? Deux visions s'affrontent. Celle de la municipalité qui envisage, à terme, la construction de maisons individuelles. Et celle de Ramsay pour qui « ce choix de programme ne permet pas d'obtenir un bilan viable pour les promoteurs immobiliers. » Le groupe de santé affirme avoir rencontré une trentaine de promoteurs qui « n'ont pas donné suite au regard notamment des contraintes imposées par la Mairie ». Pour Ramsay, seul un programme mixte (pavillon + petit immeuble résidentiel) serait viable. Impossible pour le maire, « on ne va pas mettre un immeuble en plein milieu d'une zone pavillonnaire. »

CONFLIT

Ancienne clinique : « De qui se moque-t-on ? »



Depuis dix ans, la clinique se détériore. Elle est devenue un terrain de jeu dangereux. Le maire se prononce en faveur de sa démolition.

SAINTE-CATHERINE C'est une véritable partie de ping-pong que se livrent le conseil municipal de la commune de la périphérie d'Arras et le propriétaire de cette clinique qui a été désertée il y a dix ans. Le mois dernier, le maire de la commune, Alain van Ghelder, lançait une procédure d'état d'abandon manifeste. Le propriétaire, le groupe Ramsay a trois mois pour agir. Dans nos colonnes, la multinationale s'est défendue en affirmant que la commune refusait tout projet immobilier : « Si la mairie acceptait de revoir ses contraintes, la situation pourrait se débloquer plus rapidement. »

« De qui se moque-t-on ? » s'insurge l'édile qui reproche à la partie adverse sa mauvaise foi. Cette dernière défend la mise en place d'un

projet mixte (résidentiel et immeuble collectif) sur la parcelle. « Il y a eu un plan local d'urbanisme intercommunal au cours duquel il y a eu des réunions publiques et une enquête publique, rappelle Alain van Ghelder. Et pourtant, on ne les a pas vus ! » Jamais le groupe Ramsay n'est venu défendre un projet immobilier mixte lors de la phase d'élaboration du plan local d'urbanisme, occasion idoine pour évoquer le devenir de la parcelle où l'ancienne clinique végète. Ce projet, le maire l'aurait rejeté : « On ne va quand même pas dénaturer ce quartier qui est résidentiel car Ramsay abandonne sa clinique depuis maintenant dix ans. Il est regrettable qu'ils ne regardent pas la vérité en face ! La démolition est incontournable. » ■ A.D.S.

ité
tal
ce
ite
n-
le
la
4.
ra
JK
nt
n-
at
le
0.
le
5

TURKEY

errito-
e pour
n tène-
dégra-
AINTE-
res, au
er l'état
parcelle
EX 17.

lus au-
on d'un
ss sont
danger
me les

âtiment
elle.
nclassé-

SCP La
termes
elle en
at de la
Voix du

lication
se l'état
ressera
urra dé-
une ou

re 2020.
herine -
0 64 75.
000990600



le